COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron

PROJET NON VALIDE

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 12 mars 2026

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 12 mars 2026 à 13h45, dans la salle des délibérations de l'Hôtel du conseil départemental, place Marcel Plaisant à Bourges.
Sur 43 voix que compte la CLE, 1 voix est non comptabilisée (démission d'un membre du 1er collège en décembre 2025, non redésigné à ce jour), 30 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte–rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SEANCE 2

1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 SEPTEMBRE 2025 2

2 BILAN A 5 ANS DU TEST DE GESTION DES EAUX D'IRRIGATION AGRICOLE EN CAS DE FRANCHISSEMENT A LA HAUSSE 2

3 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 3

4 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE 3

5 POINT HMUC CHER 4

5.1 AVANCEMENT ET DIFFICULTES FINANCIERES 4
5.2 VOLET MILIEUX 4

6 BILAN DE LA CLE 2025 ET PROGRAMMATION 2026 5

6.1 BILAN DE LA CLE 2025 5
6.2 PROGRAMMATION 2026 5

7 QUESTIONS DIVERSES 5

7.1 BILAN DES DOSSIERS DE DECLARATION REÇUES EN 2025 5
7.2 INFORMATION – STAGE « BILAN DU SAGE » 6
7.3 INFORMATION – RAPPEL BILAN CONCERT'EAU CHER 6
7.4 PROJET PARTAGEONS L'EAU 6

ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR EXAMINE AU POINT 3 9

OUVERTURE DE LA SEANCE

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte–rendu)

M. BRUGERE accueille les participants, dresse la liste des personnes excusées et des pouvoirs donnés et édicte ensuite l'ordre du jour. Il indique que l'ordre du jour est un peu chargé mais au regard des échéances électorales, il est possible que la CLE ne soit pas réuni avant plusieurs mois, le temps des nouvelles nominations. Il propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour pour coller à la nécessité du quorum des 2/3 pour certains, ce qui est accepté par l'assemblée.

1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le document est joint au présent CR – disponible ici

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 BILAN A 5 ANS DU TEST DE GESTION DES EAUX D'IRRIGATION AGRICOLE EN CAS DE FRANCHISSEMENT A LA HAUSSE

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 3 à 13). - *Présentation par Mme FALQUE*

M. ICK : si en 2026 et 2027 on observe de telles situations de levées de restriction il faudra voter à nouveau début 2028 ?
Mme VIDALIE : tout à fait, ce qui est proposé c'est d'avoir 2 autres années avec de telles situations pour consolider les deux 1ères années d'observations de 2022 et 2025.
M. LAMY souligne que les 2 fois où les levées de restriction ont été prise tôt en saison, la situation de la ressource en eau n'était pas solide. Même si ce n'est basé que sur 2 cas, je propose que les levées de restriction ne soient possibles qu'après le 31 aout.
M. DELEUZE : il est proposé de prolonger l'expérimentation jusqu'à ce qu'on ait 2 autres années avec franchissement à la hausse pour analyser les éléments et statuer de façon plus durable.

Il est proposé :

➢ le maintien du principe des levées de restriction tel que défini dans le courrier de mars 2020 ;

➢ de refaire un bilan lorsque 2 années avec franchissement à la hausse des débits seuils engendrant des levées de restriction d'irrigation agricole seront observées ;

➢ de demander à la DDT de reprendre et de clarifier la rédaction administrative des levées de restriction lors de franchissements à la hausse dans les arrêtés de restriction.

RESULTAT DU VOTE : CONTRE : 1 / POUR : 29 - **ADOPTE A LA MAJORITE / 30 VOTANTS**

PROJET NON VALIDE

3 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 14 à 17). - *Présentation par Mme FALQUE*

M. LAMY souhaite limiter les réunions en visio ; il ne trouve pas judicieux non plus de permettre 2 pouvoirs reçus par un membre et le perçoit comme une facilitation de l'abstention.
M. CREPIN partage pour les visio, en revanche il pense qu'autoriser 2 pouvoirs par membre permet de faciliter la tenue des instances et évite les re-convocations.

M. MOREAU demande s'il serait possible de prévoir dans le règlement intérieur la possibilité pour la CLE ou le Bureau de s'auto-saisir de dossiers ? Il donne en exemple la CDPENAF[1] qui le fait.
M. CREPIN demande si la CLE pourrait faire partie de la CDPENAF ?
M. BRUGERE pense qu'aujourd'hui rien n'empêche la CLE de se saisir de sujets et propose que le Bureau de CLE réfléchisse à ce point et à son formalisme. La composition de la CDPENAF doit être fixée et dans tous les cas, la représentation de la CLE pose la question des moyens humains disponibles.

Le projet de règlement intérieur, avec les modifications et compléments proposés, annexé au présent compte-rendu, est mis au vote.

RESULTAT DU VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE / 30 VOTANTS

4 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 18 à 23) - *Présentation par Mme FALQUE*

M. BRUGERE : dans le cadre de cette procédure, est-ce qu'il y aura une enquête publique ?
Mme FALQUE : oui, au moins 4 mois dans les communes concernées par la demande. Les services de l'Etat nous informeront de la procédure exacte lorsque la demande aura été transmise. Également, une partie de la demande impacte le SAGE Cher amont, donc il y aura surement une procédure en « cascade ». Sauf si la CLE ne souhaite pas demander de modification sur cette partie-là du SAGE.

Il est proposé de transmettre un avis motivé de demande de révision du périmètre du SAGE Yèvre-Auron aux services de l'Etat pour mettre en cohérence le périmètre de SAGE avec les bassins versants hydrologiques des masses d'eau de son territoire et de supprimer le chevauchement de périmètre avec le SAGE Sauldres. L'objectif est de faciliter et gagner en pertinence pour :

• la réalisation du bilan du SAGE, notamment d'un point de vue quantitatif, prévu en 2026
• la mise à jour de l'état des lieux prévue en 2027
• le projet de révision du SAGE, dont la décision sera mise en délibération fin 2027.

RESULTAT DU VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE / 30 VOTANTS

[1] Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

PROJET NON VALIDE

5 POINT HMUC CHER

5.1 Avancement et difficultés financières

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 24 à 30)

M. BRUGERE rappelle que cette démarche HMUC Cher est menée conjointement par 4 CLE, de manière coopérative. Il était important d'avoir un territoire cohérent et chacun des 4 SAGE présente des enjeux quantitatifs. C'est assez ambitieux de fonctionner ainsi ! C'est M. Pape Youssou NDIONE de l'EP Loire qui mène l'ensemble.

Présentation par M. NDIONE

M. BRUGERE : merci Pape pour cette présentation synthétique. Ce que je peux ajouter à ça c'est qu'avec le porteur du projet, l'EP Loire, je défends la nécessité de finaliser la phase 1, considérant que quand on est à 85% de l'objectif, on ne baisse pas les bras. Le travail fait avec la phase 1 sera quoi qu'il arrive, utile. Donc on ne va pas « poubelliser » ce qui a déjà été fait sous prétexte qu'il manque 145 000 € pour 14 000 km², c'est une question de responsabilité pour le bon usage de nos finances publiques. C'est ce que j'ai défendu auprès du Département du Cher, même si la situation budgétaire est compliquée. La Région Centre Val de Loire a eu le même raisonnement et est prête à financer exceptionnellement cette phase 1, tout comme d'autres partenaires dont les engagements de principe aboutissent à 70% de ce montant. Avec mes 3 collègues Présidents de SAGE nous allons continuer à rechercher les moyens de sécuriser cette fin de phase 1 à minima, nous allons solliciter un rendez-vous auprès des services de l'Etat dans les prochains jours.

M. BENOIT : combien y a-t-il de syndicats Gemapien sur le bassin du Cher ? Une douzaine ? Si on divise les 44 k€ qui manque par 12, ça représente moins de 4000€. Je ne sais pas ce qu'en penseraient mes collègues élus des syndicats de rivière, mais le SIVY, que je représente, serait prêt à examiner favorablement une telle sollicitation. Il regrette cependant que l'Etat n'ait pas déjà donné une réponse favorable.
M. MOREAU : le SIAB3A peut également examiner une telle demande. Peut-être qu'on ne pourrait pas diviser par 12, car il y a des syndicats de rivière qui n'ont pas les mêmes « solides » épaules, mais nous, nous sommes prêts à participer à un co-financement.
Mme VIDALIE : je rappelle que l'Agence de l'eau a donné un accord de principe de financement à 70% et que c'est un établissement Etat ; et sur les 2 1ère années il a eu également 30% de financement du ministère dans le cadre de l'AMI.
M. BENOIT précise que les financements Agence de l'eau proviennent des usagers de l'eau. Mais il est d'accord, quel que soit les financements Etat, il s'agit toujours de l'argent du contribuable français ou des consommateurs.

M. BRUGERE indique qu'il transmettra à l'EP Loire les propositions de co-financement faites par les 2 syndicats Gemapiens du territoire Yèvre-Auron.

15H30 - DEPART DE MME VIDALIE

5.2 Volet milieux

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 31 à 71) -

Présentation par RIVE Sarl – Mattéo MINOTAUD et Eliakim PEARON

M. NDIONE précise que le travail présenté sera compilé par territoire de SAGE.
Mme FALQUE souhaite s'assurer que les membres de CLE sont bien d'accord avec le fait que les experts locaux seront consultés pour réduire les secteurs à prospecter par le bureau d'étude (Fédération de pêche, Syndicats de rivière, OFB …) ; et également que le travail de priorisation guidera les choix d'optimisation budgétaire s'il devait y en avoir.
M. BRUGERE remercie le bureau d'étude RIVE de s'être déplacé et l'équipe HMUC Cher.

M. NDIONE en profite pour annoncer son départ de l'EP Loire. Il remercie les membres de la CLE pour leurs collaborations aux différents comités de travail HMUC Cher.
M. BRUGERE remercie Pape pour son travail et souligne son professionnalisme et son engagement. Faute de financement son poste ne sera surement pas remplacé rapidement.

PROJET NON VALIDÉ

16H00 – DEPART DE MME RAILLARD

6 BILAN DE LA CLE 2025 ET PROGRAMMATION 2026

6.1 Bilan de la CLE 2025

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 72 à 78) – *Présentation par Mme FALQUE*

M. BRUGERE remercie Cécile FALQUE pour le travail effectué tout au long de l'année, même si elle bénéficie de l'appui des équipes de l'EP Loire, c'est la cheville ouvrière de notre SAGE et son travail est essentiel.

LE RAPPORT D'ACTIVITE 2025 EST ADOPTE A L'UNANIMITE / 27 VOTANTS

6.2 Programmation 2026

Le support de présentation est ***disponible ici*** (diapo 79 à 81) – *Présentation par Mme FALQUE*

Il est proposé pour l'année 2026 de :

- **maintenir** la cellule animation avec 1 animatrice principale (prévu à temps partiel 0.8ETP) localisée à Bourges et 6,4 ETP supports mutualisés avec les 8 autres démarches de SAGE portés par l'EP Loire (appui administratif, financier, technique, géomatique…) ;
- **poursuivre** la démarche HMUC bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres ; chercher les financements complémentaires pour la bonne fin de la phase 1 et travailler aux conditions de réalisation de la suite ;
- **poursuivre** la construction du modèle hydrogéologique de la nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM - projet CAYAC – avec pour objectif d'obtenir les chroniques de débits et de piézométrie naturalisées sur les 8 unités de gestion concernées (5 sur Yèvre-Auron et 3 sur Cher amont) fin 2026 ;
- **de procéder au bilan du SAGE sur la période 2014-2025** avec l'appui d'une stagiaire, dans l'optique de la révision du SAGE ;
- **de mener** les actions de communication suivantes : faire vivre le site Internet, reconduire les webinaires « CLE en main » et faire vivre la page Facebook commune.

LE PROGRAMME D'ACTIONS 2026 EST ADOPTE A L'UNANIMITE / 27 VOTANTS

16H30 – DEPART DE M. PESKINE

7 QUESTIONS DIVERSES

7.1 Bilan des dossiers de déclaration reçues en 2025

La présentation est annexée au présent compte-rendu – disponible ici (diapo 82 à 83).

PROJET NON VALIDE

M. LAMY demande des précisions sur le tableau de la note : concernant les éléments transmis le 13/03/2025 de modification du PAR 2024, qu'est-ce que le volume total hiver ?
Mme FALQUE indique qu'il s'agit de volumes hiver attribués pour des projets de retenue de substitution sur l'unité de gestion Yèvre amont (YAM).
Mme JOURDIN précise que ces éléments ne peuvent être traduits administrativement que l'année N+1 de la construction de la retenue. Il y a eu divers projets sur le périmètre du SAGE, de substitution mais aussi des retenues collinaires (création de volume).
Mme FALQUE indique, en l'absence de la DDT du Cher, qu'une partie des volumes prélevables « été » du SAGE sur Yèvre amont ont été transférés sur les volumes prélevables « hiver ». Il lui semble que la DDT réfléchi à la meilleure forme administrative pour traduire ces transferts « été » vers « hiver » qui aujourd'hui sont retracés dans le PAR.

7.2 Information – stage « bilan du SAGE »

La présentation est annexée au présent compte-rendu – disponible ici (diapo 121).

Mme SANTINI : est-ce que les agents techniques seront associés aux entretiens évaluatifs prévus dans le cadre de ce stage ?
Mme FALQUE : oui, surtout que certains élus ne seront en fonction que depuis peu. Un Bureau de CLE, ou une CLE selon les autres sujets, sera programmé fin aout pour que Sophie RAQUIN puisse présenter son travail.

7.3 Information – rappel bilan Concert'eau Cher

La présentation est annexée au présent compte-rendu – disponible ici (diapo 123).

M. BRUGERE : Marie ARDIET est chargée de dresser le bilan de ce contrat territorial assez innovant et d'accompagner le territoire à la construction de la prochaine programmation. Les membres des CLE Cher amont et Yèvre-Auron ont été fortement associées de 2017 à 2020 pour l'élaboration du 1er Contrat (2021-2026), il parait essentiel de recueillir les avis et attentes de chacun pour construire un outil utile pour la suite, avec les partenaires qui souhaitent s'engager. Je vous invite vraiment à passer quelques minutes pour remplir le questionnaire en ligne (envoyé le 17 février).

7.4 Projet Partageons l'eau

La présentation est annexée au présent compte-rendu – disponible ici (diapo 84 à 120).

Présentation par Astrid TARTERET en visio

M. BRUGERE souligne l'ambition de ce projet et demande s'il est possible d'évaluer le temps à passer, notamment pour la cellule animation du SAGE ?
Mme FALQUE indique que selon les retours d'expérience, cela représente 8% de temps sur 1 an.
M. MARQUES demande s'il n'est pas possible de tester l'outil sur un secteur restreint pour avoir moins de temps à passer ?

M. DUPERAT trouve la démarche particulièrement intéressante, notamment sur notre territoire où la prise de conscience collective sur les usages de l'eau est essentielle ; une connaissance mois par mois des prélèvements totaux semble nécessaire au regard de la sensibilité de notre ressource. Il comprend que pour le bon déroulement du projet il faut que tous les acteurs jouent le jeu. Il souligne l'intérêt pour tous les préleveurs, eau potable, industriels, irrigants agricoles, et qu'il ne s'agit pas d'être dans la recherche du « coupable ». Il est persuadé que l'eau est et deviendra le sujet principal de notre 21e siècle. Il s'inquiète en revanche du volet informatique et télétransmission.

M. CREPIN demande si les industriels embouteilleurs d'eau ou encore les stations de ski avec la production de neige, seraient concernés par ce programme ? Voir les propriétaires de puits domestiques ?
Mme DUBOIS demande qui serait propriétaire des données transmises ? Seront-elles publiques ?
M. LEPRETRE demande si notre territoire n'est pas plus complexe que celui présenté avec, lui semble-t-il, beaucoup plus de points de prélèvement que dans la Drôme, où l'irrigation est gravitaire ?

PROJET NON VALIDE

Mme TARTERET indique que tous les préleveurs sont contactés, industriels y compris. Pour les forages domestiques, l'objectifs qu'ils soient inclus à terme a déjà été évoqué, mais cela risque de prendre du temps. Le but est d'avoir un outil qui permette d'harmoniser différentes sources de données et d'avoir une visualisation unique à l'échelle de bassins versants.
Elle précise que les données ne deviennent pas publiques ; dans le projet il y a une entité qui est désignée administrateur des données et ensuite il y a des accès différents selon les profils utilisateurs. Cela est à définir ensemble. La diffusion des données doit être conforme à la RGPD, on a bien avancé sur ce sujet et une documentation juridique RGPD est en cours de validation.
Sur la question du territoire, le SAGE Bièvre Liers Valoir présenté comporte plutôt des prélèvements en nappe, avec plus de 700 points de prélèvement pour environ 400 irrigants agricoles.

Mme JOURDIN pense que la stratégie d'irrigation pour certains agriculteurs peut être considéré comme de la stratégie d'entreprise. Elle évoque surtout les limites de la télérelève : réseau, cage métallique autour des points de forage, dérive des compteurs avec le coût de suivi/correction, l'investissement dans le matériel… Elle partage aussi ses craintes sur le temps à passer pour l'OUGC pour la construction du projet, même si à l'issue de la mise en place elle perçoit qu'il y aurait un gain de temps pour l'OUGC.
Mme SANTINI indique qu'à Bourges Plus ils disposent de 100 points avec télérelève et qu'effectivement ils constatent de la dérive de sonde ; ils emploient 3 électromécaniciens entre autres pour cela. Elle partage aussi ses craintes sur la diffusion de la donnée à un pas de temps mensuel car ils ont déjà subi du vandalisme sur un point de forage eau potable. Par ailleurs elle consolide la donnée mensuelle à N+1 car il peut y avoir des « bugs » dans la télérelève et demande si les utilisateurs peuvent revenir sur les données transmises précédemment.
M. ICK indique que l'installation de compteur télérelevé coûte de l'ordre de 3000€ pour un agriculteur.

Mme TARTERET indique que la façon de diffuser les données est choisie ainsi que le pas de temps. L'administrateur (la structure porteuse du SAGE/PTGE) peut être le seul à avoir accès aux données mensuelles de tous. Pour les autres, il s'agit de données agrégées, par catégorie d'usage, par période (année) etc.
Elle entend les craintes autour de la télérelève ; les retours d'expérience présentés faisaient plutôt état de l'ordre de 300€ par module et sans objectif court terme d'avoir du 100% de télérelève.
Elle indique que l'outil a aussi pour objectif de faire gagner du temps à tous : un principe de 1 seule déclaration (interopérabilité avec les déclarations Agence/BNPE), des outils de saisie simplifiés en l'absence de télérelève (pour sortir du fonctionnement actuel de l'OUGC par exemple de double saisie papier/tableau Excel), une vision par bassin et tous usages des autorisations et des marges entre volumes prélevables et volumes autorisés/ prélevés.

M. BRUGERE propose que Cécile et Astrid échangent à la suite de la réunion et évaluent les éléments évoqués pour revenir vers Mme TARTERET avant la fin du mois. Il remercie Mme TARTERET pour sa présentation et sa disponibilité.

- - - - - - -

M. BRUGERE précise que la CLE ne se réunira sûrement pas avant l'automne le temps que les désignations du collège des élus, suite aux élections municipales, soient actées. M. DELEUZE indique que même s'il se représente sur sa commune, il ne se proposera pas pour siéger en CLE et en être vice-président.
M. BRUGERE le remercie au nom de l'ensemble des membres de la CLE, pour son engagement au sein du SAGE depuis son émergence en 2004.

Il remercie les participants et lève la séance à 17h

PROJET NON VALIDÉ

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance 11 septembre 2025 à Bourges

* **1er Collège : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

Représentants des communes :

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin, *pouvoir à M. BRUGERE*
M. CLAVIER, Maire de Morogues, *pouvoir à M. DUPERAT*
M. DELEUZE, Maire de Verneuil,
M. GROSJEAN, Maire de Baugy, *pouvoir à M. DELEUZE*
M. MAZE, Maire d'Annoix
Mme MILLERAT-DALDIN, Maire de Valigny
Mme PAJON, Maire-adjointe de Saint Martin d'Auxigny

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher

Représentants des intercommunalités :

M. BENOIT, Président du SIVY
M. CREPIN, vice-Président du SCB
M. DUMON, représentant l'EP Loire, *pouvoir à M. PESKINE*
M. DUPERAT, vice-Président de Bourges Plus
M.MOREAU, Président du SIAB3A
M. PESKINE, vice-Président du PETR Centre Cher

* **2ème Collège : représentants des usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

M. ICK, représentant la Chambre d'agriculture du Cher
Mme DUBOIS, représentante d'AREA Berry
M. JOURDIN, représentante de l'UDSIGE
Mme. LAMY, représentant Nature18
Mme LAUER, représentant le CRPF, pouvoir à Syndicat de la Propriété rurale
M.LAVERGNE, représentant la FDAAPPMA du Cher
M. LEPRETRE, représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher

* **3ième Collège : représentants des services de l'État et des établissements publics**

M. CARTIER, représentant le Préfet de bassin, *pouvoir à la DREAL*
M. FONDRILLON, représentant la DETSPP, *pouvoir à l'AELB*
Mme JARRY représentant l'Office Français de la Biodiversité
M. LE MOING SURZUR, Préfet du Cher, *pouvoir à la DDT du Cher*
M. MARQUES, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé
Mme RAYNAUD, représentant le Préfet de l'Allier, *pouvoir à OFB*
M.TEIGNE-SOULIGNAC, représentant la DREAL Centre Val de Loire
Mme VIDALIE, représentant la DDT du Cher

Absents excusés :

Mme CARRE, Conseillère départementale de l'Allier

Assistaient également :

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire
M. FORGE, technicien rivière, SIVY
M. LAMY, administrateur Nature18
Mme MILNE, chargée de mission, SIVY
Mme SANTINI, responsable de production AEP, Bourges Plus
Mme VERGNOL, chargée de mission HMUC Indre, EP Loire

PROJET NON VALIDE

ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR EXAMINE AU POINT 3

PROJET NON VALIDE